



Compte-rendu du Conseil d'Administration Du CIAS AUNIS ATLANTIQUE Le 7 décembre 2022 à ST JEAN DE LIVERSAY

aia

Le mercredi 7 décembre 2022 à 18h00, le Conseil d'Administration du CIAS Aunis Atlantique, convoqué le mercredi 30 novembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERVANT, Président du CIAS Aunis Atlantique à la Résidence « La Chancelière », 7 rue Beauséjour, 17170 SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY.

Nombre de membres

En exercice : 25

Présents : 15

Votants : 16

Etaient présents : Hélène AUDINET, Nadia BOIREAU, Martine BOUTET, Suzanne BRETON, Marjorie DUPE, Sylvie FRELAND GARNIER, Ghislaine GOT, Marie GRATEDOUX, Annie GRATTET, Brigitte KROL, Marie-Claude LARGEAU, Maryannick LEROUX, Philippe NEAU, Philippe PELLETIER et Dominique ROBIGO.

Etaient absents excusés : Gérard BOUHIER, Maryse CHAGNIAU, Paulette FRADET, Sylvie GATINEAU, Dominique LECORGNE, Stéphane MALHERBES, Laurent RENAUD, Jean-Pierre SERVANT, Monique THORAIN et Christophe VINATIER.

Avaient donné pouvoir :

Monique THORAIN donne procuration à Nadia BOIREAU

Assistaient à la séance :

Juliette GRINARD, Co-directrice de la CDC Aunis Atlantique

Régis MENSA, Assistant de Direction

Elodie GALLOCHAT, Agent de développement Local

Harry VAN LIEMPD, Conseiller numérique France Services

Grégory BILLAUD, Directeur du Centre Socioculturel Espace Mosaïque

Secrétaire de séance : Hélène AUDINET

Présentation : en amont de la séance une présentation de la mutuelle de territoire en présence de la conseillère ACTIOM Madame Virginie BORNET qui intervient lors des permanences du territoire. ACTIOM est une association d'assurés loi 1901, créée en 2014, qui compte 30000 adhérents pour 4800 communes et 5 départements partenaires. Le concept « Ma commune ma santé » a vu sa création s'effectuer grâce à la volonté des CCAS, CIAS et des élus locaux contre le renoncement aux soins.

Ses offres sont conçues pour aller au plus près des besoins réels des usagers avec 4 niveaux de garantie et éligibles au 100% santé. C'est un contrat de santé mutualisé destiné à l'ensemble des administrés relayés par les communes, les partenaires les CCAS et CIAS etc....



La problématique de la communication est soulevée par les administrés qui dénoncent des manquements quant aux moyens mis en œuvre afin de toucher au plus près les usagers.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1-1 Arrivée d'un nouveau Directeur

Madame la Vice-Présidente Déléguée annonce aux administrateurs l'arrivée d'Olivier QUOD en lieu et place de Cécile DESPLANTES au 1^{er} janvier 2023.

1-2 Installation d'un nouvel administrateur

Madame la Vice-Présidente Déléguée informe l'assemblée que compte-tenu du changement de Conseil Municipal à Benon, le Conseil Communautaire de la collectivité de rattachement, a procédé à l'installation du représentant de cette commune (Monsieur Christophe VINATIER) pour siéger au sein du collège des membres Elus pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité, PRENDRE ACTE de la nomination de Monsieur Christophe VINATIER, nouvel administrateur au sein du Conseil d'Administration du CIAS Aunis Atlantique.

1-3 Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 31 août 2022

Madame la Vice-Présidente Déléguée rappelle que le Procès-verbal du 31 août 2022 a été adressé à l'ensemble des administrateurs avec la présente convocation afin qu'ils puissent faire part de leurs observations en séance.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *VALIDE la décision modificative,*
- *AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

1-4 Classement démographique du CIAS par assimilation d'une commune de moins de 2000 habitants

Madame la Vice-Présidente Déléguée donne la parole à Juliette GRINARD qui rappelle que le personnel d'un établissement local est soumis au statut de la fonction publique territoriale, il importe de connaître le classement démographique, par assimilation de l'établissement à une catégorie de communes.

C'est en effet en fonction de ce classement que les possibilités de création de certains emplois, les niveaux de recrutement et de rémunération, les possibilités de délégations de signature seront déterminées.

C'est le cas notamment du cadre des emplois des attachés territoriaux : si le recrutement d'un attaché territorial est possible sans assimilation particulière à une catégorie de communes, la



perception d'une bonification indiciaire (NBI) ou l'avancement aux grades supérieurs, n'est possible que si l'établissement fait l'objet d'un classement démographique.

Cette assimilation doit résulter d'une délibération de l'établissement public local, transmise, en vertu de la loi du 2 mars 1982, au préfet en charge du contrôle de légalité.

Le classement démographique par assimilation à une catégorie de communes est lié :

- Aux compétences exercées,
- Au niveau de budget,
- Au nombre et la qualification des agents à encadrer.

Après cette présentation complète, il est demandé au Conseil d'Administration de valider le classement démographique par référence aux communes de moins de 2000 habitants du CIAS.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *VALIDE la demande de classement démographique ci-dessus,*
- *AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

2. POINT SUR LES PROJETS EN COURS

2-1 Pôle Social

Madame la Vice-Présidente Déléguée revient sur le comité de pilotage qui a eu lieu le 2 décembre 2022 et qui concernait :

1/ Point sur l'avancement des travaux

Les travaux avancent bien avec la pose du nouvel enduit sur la façade principale extérieure et le démarrage du gros œuvre (dalle, charpente, couverture) sur l'extension. Dans le bâtiment historique, à l'intérieur, les travaux de second œuvre sont en cours (électricité, plomberie, plaquiste) et suivent un cours d'avancement normal.

Le planning des travaux subit un mois et demi de retard mais la livraison du bâtiment avant l'été n'est pas remise en cause. Elle souligne aussi le professionnalisme de notre architecte Gilles TABOURET et de notre chargé de travaux à la CDC Pierre CHARPENTIER.

2/ Identité visuelle La Nouvelle Laiterie

Concernant l'identité visuelle, Madame la Vice-Présidente présente, suite aux ateliers participatifs réalisés au dernier COPIL, le logo finalisé.



AU CŒUR DE L'ACTION SOLIDAIRE

Juliette GRINARD prend le relais et nous informe que :

Le travail se concentre à présent sur la déclinaison de l'identité pour réaliser les supports de communication mais également la signalétique qui représentent deux grands chantiers.

Les graphistes proposent de s'appuyer sur les couleurs naturelles et les matériaux qu'on retrouvera à l'intérieur de la Nouvelle Laiterie.

Une charte en cours de réalisation sera expérimentée durant la fin du chantier et jusqu'à l'ouverture pour communiquer sur les événements organisés.

3/ Campagne d'activation du site et campagne de collecte

Madame la Vice-Présidente Déléguée rappelle qu'un démarrage très difficile pour la collecte lancée en mai 2022 avec seulement 10 donateurs et 820 euros collectés depuis le lancement en mai 2022 (l'objectif affiché de 40 000€ étant peut-être un peu trop élevé).

Il faut profiter des événements qui vont avoir lieu autour de l'histoire de la Laiterie pour relancer la communication.

Elle rappelle que plusieurs événements ont eu lieu en 2022 :

- Le 20 mai avec la conférence de Pascale MOISDON : le patrimoine de l'après-Phylloxéra en Aunis, alliance de l'agriculture de l'industrie et de la solidarité.
- Une visite vidéo du site réalisée par Aunis TV pour partager l'évolution du lieu au fur et à mesure de la réalisation des travaux.
- Le 07 juillet avec la pause de la première pierre.
- Le 4 septembre avec la visite artistique avec la SCOP ATEMPORELLE pour faire revivre l'histoire de la Laiterie et du village dans ses dimensions sociale, patrimoniale et industrielle.

Les événements proposés pour 2023 sont les suivants :

- Une exposition de témoignages et de photos par le photographe Samuel BUTON en collaboration avec notre service culture.

Sur des bâches grands formats qui seront installées dans le cœur de bourg de Saint-Jean de Liversay, le photographe Samuel BUTON a collecté photos et anecdotes d'habitants ayant eu un lien avec la laiterie de Saint-Jean. A l'ouverture de La Nouvelle Laiterie, les bâches seront installées au cœur de l'équipement.



L'installation des bâches (3.50m x1.50m) est prévue durant la première quinzaine de mars et l'inauguration de l'exposition est prévue entre le 3 et le 7 avril 2023.

- Une nouvelle visite artistique du site avec la SCOP ATEMPORELLE est prévue pour le mardi 13 juin 2023 à 18h30.
- L'inauguration du site serait pour septembre 2023 avec un concept de disco soup envisagé comme animation.

4/ Suites données au projet recyclerie

Madame la Vice-Présidente Déléguée nous fait un focus sur l'appel à projet organisé l'été dernier qui s'est avéré infructueux avec les trois porteurs de projet candidats.

Le souhait est de poursuivre la réflexion en s'appuyant sur l'expertise du syndicat mixte Cyclad et de son laboratoire d'économie circulaire Cyclab.

Dans cette optique une première réunion de réflexion a été organisée avec les élus, elle a donné suite à la visite en octobre d'une recyclerie située à Niort : Bazar.etc avec le concept de recyclerie participative qui comporte une centaine de bénévoles. On est loin de ce que l'on a connu jusqu'à présent avec la Chinetterie.

Les élus souhaitent donc se laisser le temps nécessaire pour mûrir un nouveau projet. A ce titre, début 2023 est envisagée la création d'un groupe de travail pour lancer une réflexion et avancer sur un nouvel appel à projet ou autre qui sera à définir.

Juliette Grinard précise que pour autant dès l'ouverture de la Nouvelle Laiterie au mois de septembre, des expérimentations pourront être faites pour accueillir des visiteurs sur le site et « tester » les différents usages qui pourraient être développés.

5/ Point d'avancement épicerie solidaire

Madame la Vice-Présidente Déléguée donne la parole à Philippe PELLETIER et à Elodie GALLOCHAT concernant le point d'avancement du projet l'épicerie solidaire. Ils rappellent aux administrateurs :

Les principes de fonctionnement qui ont été validés depuis l'été 2022 à savoir :

- Critères d'accès.
- Parcours des bénéficiaires : entretien avec un intervenant social, dossier d'accès, passage en commission.
- Partenaires identifiés pour l'orientation des bénéficiaires.
- Prescripteurs confirmés : Délégation Territoriale, CCAS et mairies, CIAS.
- Rôle et missions des bénévoles pré-identifiés. Réflexion sur l'accompagnement : parrainage, formation. Une charte des bénévoles est en cours.

Rappel des priorités fixées par le groupe de travail : favoriser le libre choix, aller vers plus de circuits courts et veiller à la qualité des produits.

Les principes de fonctionnement validés depuis la rentrée qui concernent deux chantiers importants à savoir :



Les moyens matériels :

- Camion frigorifique : une location est envisagée pour 2023 afin de définir les besoins réels.
- Mobilier : devis et recherches de dons en cours.
- Recherche de réfrigérateurs et congélateurs sous forme de dons.

Les sources d'approvisionnement :

- Diversité des produits : alimentaire, hygiène et entretien de qualité
- Recensement des sources d'approvisionnement. Démarchage dès janvier.
- Dons ou faible participation, qui seront complétés par des achats négociés.

Philippe PELLETIER souligne aussi l'importance du budget à affiner en ce qui concerne le fonctionnement sachant que l'on s'appuie sur les différentes visites effectuées dans d'autres épiceries et que nous sommes dans une phase de découverte.

L'objectif sera d'ouvrir sur les quatre derniers mois de l'année 2023 pour une période de rodage et qui engendrera dans son évolution, l'obligation de beaucoup de bénévolat.

Elodie GALLOCHAT insiste sur les délais concernant le travail d'approvisionnement, la recherche de matériel, de mobilier et l'étape suivante qui engendrera la formation, l'encadrement et l'accompagnement des bénévoles.

Les investissements seront portés par la Communauté de Communes.

- 1 chambre froide (positive) a été validée pour l'ouverture en 2023. Deux autres seront achetées pour 2024 (une positive et une négative) ; leurs emplacements ayant été prévus.
- Camion frigorifique : toutes les pistes sont envisagées dont l'achat éventuel du véhicule (environ 60 000€). Des recherches de financement sont en cours.

Concernant les dépenses de fonctionnement :

- Le budget spécifique 2023 a été calculé sur 4 mois d'ouverture. Il se chiffre à environ 46000€
- Pour une année pleine, il s'agira de tendre vers un budget prévisionnel de 160 000€. Les leviers pourront être la file active, le panier moyen et la part d'achat.

5/ Point sur le groupe de travail « Epicerie solidaire »

Madame la Vice-Présidente Déléguée effectue un point sur le groupe de travail de l'Epicerie Solidaire. En effet suite au non remplacement de Monsieur Alain TRETON, à la démission de Madame Annick CARBONNET et de Stéphane MALHERBES, elle propose d'intégrer de nouveaux membres à ce groupe. Elodie GALLOCHAT précise qu'il ne reste plus que 4 à 6 personnes actives dans celui-ci.

Il s'agit d'effectuer le suivi complet de l'évolution du projet au travers d'échanges et de prises de décision (convention avec la banque alimentaire ou non, mise à disposition commerciale du camion, agencement, retour de terrains, qualité des produits, animations, mobilité etc...).

Ce groupe perdurera après l'ouverture de l'Epicerie car des choses seront à revoir et à ajuster en fonction de l'évolution et de l'organisation dans le temps.



Dominique ROBIGO et Marie GRATEDOUX intègrent le groupe de travail.

2-2 Mise en œuvre des dispositifs Hébergement- Logement

Madame la Vice-Présidente Déléguée donne la parole à Elodie GALLOCHAT afin de faire un point sur l'occupation des différents dispositifs.

- **Marans** : Vacant durant deux mois et demi il est occupé depuis le 02 déc. Une femme résidant à Charron, qui pourra recevoir ses 2 enfants. Accompagnée par la Délégation Territoriale et les bénévoles. Contrat jusqu'au 6 janvier.
- **Courçon** : occupé depuis le 12 sept. Une femme résidant à Marans. Accompagnée par la Délégation Territoriale et les bénévoles. En attente d'un logement social : commission d'attribution le 09 déc. Contrat jusqu'au 13 janvier.
- **Le Gué** : occupé depuis le 23 déc. 2021. Une femme et sa fille en garde alternée qui ne souhaite pas être accompagnée. Contrat jusqu'au 31 janvier acté en comité technique.

Autres points

- **Affaires personnelles stockées** : d'une ancienne personne hébergée, hospitalisée depuis sa sortie. En attente d'éléments règlementaires pour les retirer. La mandataire judiciaire nous recontacte semaine prochaine.
- **Dettes participations locatives** : d'une ancienne personne hébergée. L'échéancier démarre en décembre. (400€).

Philippe PELLETIER prend le relais concernant le logement de Marans que nous avons en location et que le propriétaire veut vendre. Il est mis en vente au prix de 110 000€.

Avantages de ce logement le loyer n'est pas très élevé, le prix de vente abordable et ce logement est en très bon état et bénéficie d'une certaine discrétion.

La question se pose de savoir s'il ne serait pas opportun d'acquérir ce bien, sachant qu'il prendra de la valeur dès que le contournement de Marans se fera.

A ce titre une proposition pourrait être faite à hauteur de 90 000€.

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'achat du logement d'urgence de Marans.

Concernant le logement du Gué d'Alléré, Philippe PELLETIER fait un rappel des faits qui ont amené à cette situation actuelle de blocage à savoir : les travaux demandés et toujours pas effectués, l'augmentation du loyer par simple courrier, le balcon non sécurisé, la mauvaise isolation et les relations tendues avec la Mairie.

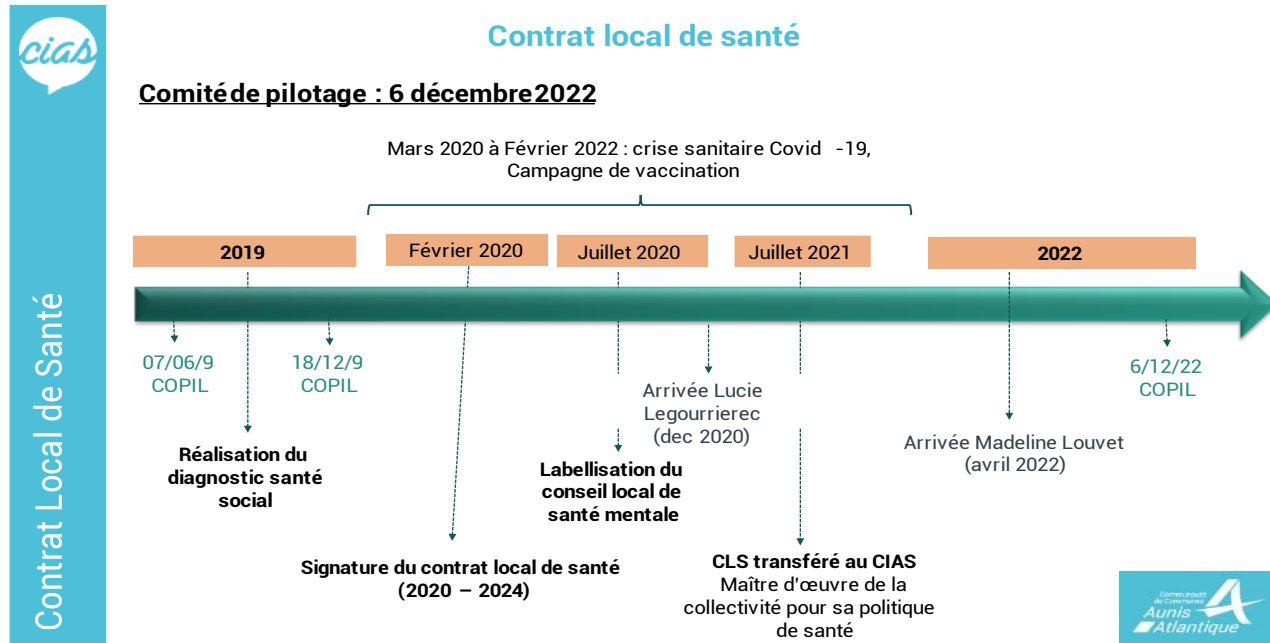
Une proposition de résiliation de bail est envisagée avec un arrêt du bail au 31 mars 2023.

2-3 Actions liées au Contrat Local de Santé

Madame la Vice-Présidente Déléguée fait un retour sur le premier comité de pilotage qui a eu lieu le 6 décembre dernier avec l'ARS et de nombreux intervenants.



Les remontées concernant les actions qui ont été menées sont très positives. Un historique du Contrat Local de Santé depuis sa mise en place sur notre territoire a été fait :



Le COFIL a permis de rappeler les éléments de diagnostic, la stratégie et les actions conduites sur les 5 axes de notre CLS :

1. Promouvoir la santé sur le territoire et favoriser la prévention pour améliorer durablement la santé des habitants (avec la mise en place du minibus pour la prévention du dépistage cancer...)
2. Accompagner le vieillissement et la perte d'autonomie (personnes âgées et personnes en situation de handicap) en collaboration avec le service culture de la CDC avec des représentations dans les EHPADs depuis trois ans ;
3. Promouvoir la santé mentale, lutter contre la souffrance psychosociale et les addictions (actions tabac et prévention suicide) ;
4. Améliorer le cadre de vie en agissant sur les déterminants de la santé environnementale (avec l'ECO label, rencontres sur les perturbateurs endocriniens...);
5. Pérenniser et renforcer l'offre de soins en encourageant les innovations techniques. Didier TAUPIN et Madeline LOUVET sont membres du Conseil d'Administration du CPTS au sein duquel est discuté une problématique récurrente : la difficulté à trouver un médecin disponible pour l'établissement des actes de décès les soirs, les weeks-end et les jours fériés.

Dominique ROBIGO intervient en précisant que 11 communes de la CDA et les 20 communes de la CDC sont encadrées par ce dispositif. Elle regrette que la dernière réunion publique sur la commune d'Andilly les Marais malgré une communication importante n'a rassemblé que peu d'administrés. Il faut l'ouvrir à toutes les mairies, communiquer encore plus car l'observatoire est parfait, le projet est attrayant (comme elle a pu le constater lors d'une autre réunion sur la CDA) et de l'intérêt que cela peut susciter d'avoir des remontées concernant les problématiques.

Marjorie DUPE précise que la CPTS s'installe sur Saint-Sauveur dans de nouveaux bureaux.

2-4 Inclusion Numérique



Madame la Vice-Présidente Déléguée donne la parole à Harry VAN LIEMPD pour un point d'information sur l'activité. Un comité de pilotage a eu lieu le 14 octobre dernier avec différents participants (Préfecture, la Caf, le Département, l'Espace Mosaïque et les Pictons).

Des échanges ont pu avoir lieu sur l'importance de toucher toutes les tranches d'âges avec l'ensemble de tous les partenaires. Ainsi le déploiement d'actions collectives et/ou dans le cadre des permanences ont débuté avec des soirées thématiques à la CAALE de Marans.

Juliette GRINARD revient sur le COPIL en précisant que les objectifs de chacun, bien qu'étant différents, il est important de souligner la coordination à l'échelle territoriale de ces différents dispositifs et que c'était une réussite pour le CIAS. Nous venons vraiment en complémentarité des Maisons France Services.

Une communication commune est prévue avec des Flyers pour promouvoir les dates des permanences des conseillers numériques de janvier à avril 2023 ainsi que les autres dispositifs du territoire qui proposent de l'accompagnement sur les outils numériques conclut Harry VAN LIEMPD.

3. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question ni aucun sujet n'ont été abordés dans ce chapitre.

4. AGENDA

En cette fin de session un rappel des dates à retenir a été effectué par Madame la Vice-Présidente Déléguée :

Calendrier des réunions :

- 19/12/2022 : réunion coordination des élus en visio de 9h à 10h
- Avant le 06/01 : caler commission technique LU de Marans (en visio)
- Le 10/01 : Soirée numérique « Repérer les arnaques sur internet » en présence de la Gendarmerie et des conseillers départementaux. Co-construction et déploiement de futures réunions publiques dans les communes de la CDC AA et des formations des CNFS du département autour de ce sujet.
- 12/01 : commission technique LU Courçon à 9h30
- 16/01 : groupe de travail hébergement logement (angliers).
- 17/01 : instance départementale de coordination de l'aide alimentaire. Le matin (horaire à confirmer). Lieu : épicerie solidaire de la rochelle.
- 22/02/2023 : CA CIAS – DOB
- 29/03/2022 : Conseil d'Administration 18h00 Lieu à définir.

La séance est levée à 21h00

